

[Traduction]

M. Kevin Page
Directeur parlementaire du budget
Bibliothèque du Parlement
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Monsieur,

Le 2 mai 2011, les Canadiens ont donné à notre gouvernement un mandat solide pour achever notre travail visant la reprise économique et la croissance de l'emploi. Une des pierres angulaires de ce mandat est le retour à un budget équilibré d'ici 2014-2015. Le budget qui a été déposé le 6 juin 2011 décrit trois étapes pour l'élimination du déficit, et comprend notamment l'engagement à réaliser, dans un délai d'un an, un examen stratégique et fonctionnel auquel participent tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Cet examen est centré sur la réalisation d'économies au niveau des dépenses de fonctionnement et sur l'amélioration de la productivité, mais se penche également sur l'efficacité et l'efficience des programmes. L'objectif consiste à économiser au moins 4 milliards de dollars d'ici à 2014-2015.

En qualité de président du Sous-comité de l'Examen stratégique et fonctionnel du Conseil du Trésor, je vous invite à me soumettre, au plus tard le 12 septembre 2011, vos idées concernant des propositions d'économies, pour l'ensemble des organisations fédérales ou pour une organisation en particulier, qui s'appuient sur les connaissances et l'expérience propres à votre organisation en ce qui a trait aux activités et aux programmes gouvernementaux. Pour vous aider dans cette tâche, vous trouverez ci-joint une série de critères que les organisations visées par l'examen doivent prendre en considération dans l'élaboration de propositions d'économies. Vous voudrez peut-être vous reporter à ces critères dans la formulation de vos idées sur de possibles économies.

Je suis persuadé qu'avec vos idées et celles de nombreux autres intervenants, nous remplirons l'engagement du gouvernement de revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2014-2015.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'honorable Tony Clement, C.P., député

c.c. : M. William R. Young, bibliothécaire en chef, Bibliothèque du Parlement

Critères d'examen

Au moment d'effectuer leur examen, les ministres et administrateurs généraux devraient examiner toutes les dépenses de programmes (les dépenses de fonctionnement, les subventions et contributions, et les dépenses en capital) par rapport aux critères suivants :

- **Efficacité fonctionnelle** – Dans quelle mesure peut-on atteindre efficacement les résultats visés? Peut-on assurer la prestation de cette activité, de ce service ou de ce programme à un coût moindre ou à l'aide d'un instrument plus efficace? Comment cette prestation se compare-t-elle à celles d'activités, de services ou de programmes similaires dans le secteur privé, dans d'autres ordres de gouvernement ou sur la scène internationale?
- **Services internes** – Les services internes (p. ex., les communications, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, etc.) sont-ils aussi efficaces qu'ils peuvent l'être? Offrent-ils les résultats attendus et une utilisation optimale des ressources? A-t-on adopté des processus opérationnels normalisés? Peut-on mettre en place des améliorations pour réduire les chevauchements ou les doublons?
- **Efficacité** – Dans quelle mesure ce programme, cette activité ou ce service atteint-il(elle) les résultats attendus pour lesquels il(elle) a été conçu(e)?
- **Capacité financière** – Le programme, l'activité ou le service est-il(elle) une priorité du gouvernement et pouvons-nous nous le(la) permettre en période de restriction budgétaire?
- **Pertinence et nécessité** – Dans quelle mesure ce programme, cette activité ou ce service est-il(elle) encore nécessaire? Est-il(elle) encore pertinent(e)? Constitue-t-il(elle) encore une priorité du gouvernement?
- **Rôle du gouvernement fédéral** – Dans quelle mesure ce programme, cette activité ou ce service concorde-t-il(elle) toujours avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral? D'autres ordres de gouvernement, le secteur privé ou le secteur sans but lucratif sont-ils mieux positionnés pour assurer la prestation de ce programme, de cette activité ou de ce service?
- **Rôle de l'organisation** – Dans quelle mesure est-il nécessaire que l'organisation assure la prestation de ce programme, de cette activité ou de ce service? Augmenterait-on le niveau d'efficacité si la prestation du programme, de l'activité ou du service était assurée par un autre ministère ou un autre organisme, un autre fournisseur de services du gouvernement ou le secteur privé? Arriverait-on à réaliser des économies nettes? Si un transfert de responsabilités à l'intérieur du gouvernement fédéral est prévu dans les propositions, a-t-on consulté les organisations touchées et, si c'est le cas, ont-elles donné leur accord?
- **Rentabilité des capitaux** – Les dépenses en capital apportent-elles une optimisation des ressources? Les processus et les exigences sont-ils excessifs? Le bien est-il lié à la mission essentielle du Ministère? Serait-il plus avantageux pour l'organisation de céder ou de vendre le bien? Existe-t-il des possibilités de partenariat avec le secteur privé afin d'établir, de recapitaliser ou de gérer le bien?

Remarque : Au moment d'évaluer les économies potentielles, on s'attend à ce que les

organisations améliorent l'efficacité de leurs activités (y compris de leurs services internes) et qu'elles repensent leurs processus opérationnels et leurs plateformes de prestation de services.